



RÈGLEMENT NUMÉRO 10-2020 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-2020 ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 05-2019 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE 2020

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

L'adoption du règlement numéro 10-2020 abrogeant le règlement numéro 01-2020 et modifiant le règlement 05-2019 fixant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2020 a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion et	17 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement	17 décembre 2020
Adoption du règlement	12 janvier 2021
Avis public d'entrée en vigueur du règlement	13 janvier 2021

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 13 janvier 2021.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 13 janvier 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 13 janvier 2021.

Karine Beauchamp
Directrice générale et secrétaire-trésorière